

Délibération du Conseil municipal

Séance du 15 septembre 2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BEAUCLAIR Sophie, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUTEAU Maxime, COLLOBERT Albane, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FAOUZI Chloé, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LAMBERT Christophe, LANDREAU Elodie, LHUISSIER Thierry, MARCHAND Anthony, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PLASSON Shaïnon, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, ROSAENZ Fabienne, VERGARA José

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

LECACHEUR Julien	à BEAUCLAIR Sophie
LECOMTE Delphine	à CORBILLON Christine
SAMBA Jessica	à PAVILLON Jean-Paul

Absents

PRÉVOT Stéphanie

Secrétaires de séance

FAOUZI Chloé et LAMBERT Christophe

Convocation adressée le 9 septembre 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 16 septembre 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE1509-15 | Environnement – Approbation et signature d'une convention de partenariat avec le DIME Europe – Accueil temporaire de personnes en situation de handicap au sein du service environnement de la Ville

Monsieur Patrick Boisdron, adjoint au maire en charge de l'aménagement et des travaux, expose :

La ville des Ponts-de-Cé et le Dispositif Intégré Médico Educatif Europe (DIME Europe) souhaitent établir un partenariat au bénéfice des personnes en situation de handicap accompagnées par le DIME Europe.

Ce partenariat a pour objectif de :

- Faire découvrir ou perfectionner les personnes accompagnées par le DIME Europe dans les activités professionnelles en lien avec les espaces naturels et plus ponctuellement l'entretien de la voirie ou autres chantiers confiés par le service Environnement,
- Observer et évaluer les capacités des personnes accompagnées à s'insérer dans le monde du travail,
- Valoriser les compétences de chaque personne accompagnée en évaluant sa capacité à produire à un rythme adapté, dans le respect des consignes et avec une qualité de travail satisfaisante. Cette démarche vise à développer son autonomie pour favoriser une inclusion sociale et professionnelle durable.

Les chantiers pourront avoir lieu du 1er octobre 2026 au 23 juillet 2027, pour un groupe de 8 personnes maximum. Ce partenariat est établi à titre gracieux pour les deux parties.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et le Dispositif Intégré Médico Educatif Europe (DIME Europe),

Considérant l'avis du comité consultatif aménagement, travaux et transition écologique du 7 septembre 2026,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et le DIME Europe,**
- **Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE			
En exercice	33	POUR	32
Présents	29	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	32	TOTAL	32

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

